



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Calcul des pensions

Question écrite n° 1384

Texte de la question

M Bernard Bardin appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre sur la situation des chômeurs anciens combattants d'Afrique du Nord qui se trouvent en situation de fin d'allocation de base. Il lui demande de bien vouloir examiner les possibilités qui pourraient permettre de fixer à cinquante-cinq ans l'âge de la retraite pour les personnes se trouvant dans une situation financière difficile du fait de leur fin de droits et de leur impossibilité à retrouver un emploi stable.

Texte de la réponse

Reponse. - La question posée par l'honorable parlementaire relève plus précisément de la compétence du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement. Pour sa part, le secrétariat d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre peut indiquer que la cessation du travail à cinquante-cinq ans n'est reconnue qu'aux seuls titulaires du titre de déporté, interne et patriote résistant à l'Occupation, pensionnés à 60 p 100 et plus. L'adoption d'une telle mesure en faveur des anciens d'Afrique du Nord conduirait justement à rompre l'égalité avec les autres générations du feu qui n'en ont pas bénéficié et les placeraient dans la même situation que les victimes des camps de concentration, ce que ne sauraient admettre, à juste titre, les victimes du régime concentrationnaire nazi. Toutefois, la situation des anciens combattants d'Afrique du Nord demandeurs d'emploi fait l'objet d'un examen particulièrement attentif afin de leur faciliter l'accès à l'allocation spécifique de solidarité majorée. Un projet de texte est actuellement à l'étude à ce sujet. Le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre se préoccupe tout particulièrement du règlement favorable de cette question en liaison avec le département chargé des affaires sociales.

Données clés

Auteur : [M. Bardin Bernard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1384

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1988, page 2290